Nations Unies CCPR/C/129/D/2620/2015

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
20 janvier 2021
Français
Original : anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif, concernant la communication nº 2620/2015*, **

Communication présentée par :	N. M.
Victime(s) présumée(s) :	L'auteur
État partie :	Australie
Date de la communication :	28 mai 2015
Question(s) de fond :	Expulsion vers Sri Lanka

Le 24 juillet 2020, ayant été informé par le conseil que l'auteur avait été renvoyé à Sri Lanka par la procédure de l'Organisation internationale pour les migrations et qu'il n'avait pas maintenu le contact afin d'obtenir d'autres informations, le Comité a décidé de mettre fin à l'examen de la communication nº 2620/2015.

* Adoptée par le Comité à sa 129e session (29 juin-24 juillet 2020).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Yadh Ben Achour, Arif Bulkan, Ahmed Amin Fathalla, Christof Heyns, Bamariam Koita, Marcia V. J. Kran, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Vasilka Sancin, José Manuel Santos Pais, Yuval Shany, Hélène Tigroudja et Gentian Zyberi.

Merci de recycler